REUNION DU JEUDI 09 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept le 09 février à 10 heures 10 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS: M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSEE: MME NATHALIE TEMMERMANN

- 000O000 -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. DEWAELE pour Mme de WAZIERS, M. JARDE pour Mme DELETRE, Mme ESTEBAN pour M. RENAUX, M. BOULANGER pour Mme DUCROCQ.

M. le Président s'étonne du vote d'abstention des groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » sur l'approbation du procès-verbal du 8 février dès lors que le projet leur a été adressé, comme convenu, avant l'ouverture de séance par voie dématérialisée. Il rappelle, en outre, que les agents en charge de sa rédaction sont soumis à une obligation légale de repos et qu'il ont effectué un travail formidable en soirée.

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2017 est adopté à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » s'abstenant.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme TEMMERMANN pour Mme BENEDINI, Mme DARRAS pour M. LEC.

17.5.1. - PATRIMOINE ET ARCHIVES, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

Mme MORDACQ indique qu'elle ne prendra pas part au vote en tant que présidente de l'Historial.

M. STOTER s'interroge sur la participation au vote de ce rapport des conseillers départementaux siégeant au conseil d'admisitration de l'EPCC « Somme Patrimoine ».

17.5.2. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE CULTUREL, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT, Mme LHOMME pour M. BOHIN.

M. VARLET souligne les bons résultats enregistrés par le site de Thiepval mais regrette les choix architecturaux pour la rénovation du site de l'Historial qu'il apparente à un « tas de tôle rouillée ». Il fait part à ce sujet de son mécontentement ainsi que de celui de la population au sujet de ce bâtiment qu'il qualifie de « verrue » .

M. PIOT remarque, qu'en son temps, la Tour Eiffel avait été jugée « laide »

En réponse à M. STOTER, M. le Président indique que l'acquisition de la maison POTIE est une opération ancienne, reportée pour ne pas contraindre le vendeur, âgé, à quitter les lieux, et que l'estimation retenue n'est pas uniquement basée sur l'évaluation des Domaines. Il rappelle, en outre, que cette transaction avait été réalisée par l'ancienne majorité.

Mme MORDACQ indique qu'elle ne prendra pas part au vote en tant que présidente de l'Historial.

17.5.3. - BUDGET ANNEXE FESTIVAL SAINT RIQUIER BAIE DE SOMME, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure

Mme HOLLEVILLE-MILHAT indique ne pas prendre part au vote sur les actions concernant le Centre Culturel de Rencontre Saint-Riquier Baie de Somme.

Mme DENIS indique qu'elle votera contre ce rapport en jugeant les structures culturelles maltraitées l'an passé, selon elle, par la mise en place des appels à projets en 2016.

En réponse à Mme DENIS, Mme HOLLEVILLE-MILHAT précise que de nombreuses structures culturelles ont répondu aux appels à projets en 2016 et que la plupart des structures ont bénéficié d'un montant d'aide supérieur à 2015 dans la mesure où elles ont pu « émarger » à plusieurs dispositifs. Enfin, elle précise qu'aucun regroupements ou mutualisation entre les associations n'a été observé.

M. le Président rappelle qu'il s'agit de la première année de mise en place d'un schéma de politique culturelle et qu'une interprétation ne peut en être donnée aussi prématurément. Il indique, en outre, avoir reçu l'ensemble des acteurs culturels du département à l'occasion de la cérémonie des vœux. Il ajoute que le schéma culturel d'éducation artistique est actuellement en cours de rédaction par les services de M. SANNIER, nouvellement nommé directeur de la Culture.

M. CASIER, après avoir rendu hommage au travail de M. PELLAN, en tant que directeur de la culture, déplore la volonté de la majorité de reprendre en régie directe le festival de Saint Riquier et la baisse des crédits. Il dénonce également le désengagement du Département de la convention

tripartite. Il craint à terme une disparition de cette structure et dénonce l'arrêt d'une dynamique pour l'émergence d'un pôle culturel reconnu.

M. le Président précise que le retrait du Département de la convention quadripartite porte sur le festival et ajoute que la contribution départementale au fonctionnement du CCR s'élève à 1,8 M€ et qu'il est donc, de facto, le premier financeur. Il rappelle que la participation de l'Etat et du Conseil régional est respectivement de 70 000 € et qu'il est nécessaire de prendre en considération l'excédent de l'association qui s'élève à 200 000 € soit un total de 400 000 € pour le projet culturel. Il estime ainsi qu'affirmer que la baisse de subvention du Département obère le projet culturel est un mensonge au même titre que l'absence de dialogue.

Il rappelle en outre qu'une présentation a été effectuée devant le conseil d'administration pour le maintien du label, le site de Saint Riquier restant un lieu de patrimoine avec l'entretien des murs d'enceinte, et culturel avec les écritures numériques. Il estime que le Centre culturel de rencontres est adossé à un lieu et non à une direction et ajoute qu'il a pris attache auprès du sénateur Legendre et de M. Yves Daye qui se sont émus de la situation de Saint Riquier. Il réaffirme la volonté de la majorité de maintenir le CCR de Saint Riquier comme un lieu de rayonnement culturel et rappelle qu'il travaille sans relâche à trouver des solutions pour sortir de cette situation « par le haut ».

M. CASIER juge la posture de M. le Président aisée et demande qu'il revienne sur sa décision de se retirer du festival, en dépassant ainsi un simple conflit de personnes qui nuit, selon lui, l'intérêt commun.

M. le Président précise que la mise en place du schéma culturel départemental constitue une nouvelle définition et qu'il entend mettre un terme au Département « guichet ».

Mme HOLLEVILLE-MILHAT indique que le schéma d'enseignement culturel est en cours d'élaboration et qu'il sera prochainement mis en place après avoir été présenté aux associations et à l'Assemblée. En réponse à M. STOTER, elle précise que ce schéma est élaboré en étroite collaboration avec les associations et qu'il sera le fruit d'un travail commun avec l'ensemble des acteurs de terrain. Elle félicite à ce propos M. SANNIER et les services pour le travail déjà accompli et ajoute que la FMS a également été associée à la construction et à l'écriture de ce schéma.

M. le Président précise que l'objectif est d'achever le schéma d'enseignement culturel avant le mois de juin et de la présenter à l'Assemblée ainsi qu'à l'ensemble des partenaires.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elus Ecologistes » votant contre, les groupes « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

17.5.4. - SOUTIEN AUX STRUCTURES CULTURELLES ET APPEL A PROJET, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure

Mme HOLLEVILLE-MILHAT indique qu'elle ne prendra pas part au vote.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » votant contre, les groupes « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

17.5.5. - LIVRE ET LECTURE, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure

Mme DENIS se dit attachée aux livres qui constituent les racines de notre civilisation. Elle juge que la baisse des crédits de $590\,000\,$ en $2015\,$ à $265\,000\,$ en $2017\,$ n'est pas acceptable et indique que son groupe votera contre ce rapport.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » votant contre.

17.5.6. - CULTURE ET EDUCATION, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DENIS indique que son groupe s'abstiendra sur le vote de ce rapport et se demande pourquoi seuls six collèges entrent dans le dispositif du PAC collégiens niveau 3. Elle indique que la baisse des crédits pour les fédérations musicales a entraîné la suppression d'un poste.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT précise que le dispositif PAC collégien de niveau 3 ne compte que six collèges car il s'élabore sur la base du volontariat des établissements.

En réponse à M. STOTER, M. le Président indique que la baisse des aides du Département à la FMS répond à un ajustement des demandes tout en tenant compte d'un souhait de rationalisation et de participation à l'effort de réduction des dépenses du Département.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT dit avoir conscience des difficultés rencontrées par la FMS mais souligne la baisse croissante du nombre d'adhérents. Elle souhaite qu'un modus vivendi soit trouvé et précise que M. SANNIER travaille également à ce dossier. Elle rappelle enfin la priorité donnée au soutien direct aux sociétés musicales.

M. PIOT propose la candidature de M. CASIER pour siéger au sein du Conseil pédagogique départemental.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

M. le Président indique qu'il sera procédé au vote des désignations après le déjeuner.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN.

17.5.7. - ARCHEOLOGIE, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » votant contre, les groupes « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

17.5.8. - DEVOIR DE MEMOIRE, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

M. PIOT indique qu'à la lumière des éléments apportés en commission, le groupe « Somme à Gauche » votera pour ce rapport et demande qu'un point soit réalisé sur l'avancement du dossier UNESCO.

M. le Président informe ses collègues que le dossier UNESCO a été déposé par la Belgique au Ministère de la culture et tient à souligner le travail formidable effectué par Mme DAMIENS pour l'adapter aux normes belges. M. le Président rappelle que le dossier devra ensuite recevoir l'avis favorable des experts de l'UNESCO et précise qu'il est suivi par Mme Véronique HOOP, Directrice générale adjointe Ressources et Mme Florie DOURNEL pour une inscription des sites souhaitée au cours de l'année 2018.

17.5.9. - TRANSPORT SCOLAIRE, Mme France FONGUEUSE, rapporteure, conclusions adoptées

M. CASIER rappelle l'attachement de son groupe au maintien de la gratuité des transports scolaires pour les collégiens et dit compter sur M. le Président pour défendre cette gratuité afin de lutter contre les inégalités de traitement et ce, pour l'ensemble des collégiens de la Région.

M. le Président indique avoir rencontré M. Xavier BERTRAND, Président de la Région Hautsde-France à ce sujet et avoir reçu l'assurance d'un maintien du dispositif de gratuité quand il existe déjà. Il s'agit cependant d'un engagement politique et non juridique, la loi NOTRe ne prévoyant rien de tel.

M. LEC indique que ces transferts vont avoir des conséquences sur les recettes des Départements et précise que des discussions sont en cours au sein de la CLERT. Il cite un document de cette commission en date du 30 septembre 2016 où la confirmation du maintien de la gratuité n'est pas abordée. M. LEC exprime sa crainte de voir ce dispositif remis en cause par la Région dont il juge l'attitude non-conforme aux engagements pris par le Département.

M. le Président indique à M. LEC que les transferts de charges sont discutés à un instant T et que la libre administration des collectivités est un principe constitutionnel. Puis, il indique que des négociations sont en cours dans le Département du Nord tandis que celles de l'Aisne sont reportées.

M. STOTER indique avoir siégé au sein de la commission et que l'accord trouvé le 30 septembre 2016 se faisait sur la base des exercices précédents, une ponction sur les Départements étant effectuée au volume de ce qui été précédemment consacré.

M. DAVERGNE indique que certains EPCI assurent la délégation de cette compétence et déplore, malgré les nombreuses relances, qu'aucune assurance n'a été apportée par la Région dans ce dossier.

M. le Président rappelle que le Département n'est pas partie prenante dans ce dossier.

17.5.10. - COLLEGES - BATIMENTS, M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées

M. PIOT remercie la 5^{ème} commission pour la sensibilisation des élus aux difficultés rencontrées au sein du collège de Feuquières.

En réponse à M. LOGNON, M. le Président indique ne pas être en possession des mêmes informations que lui concernant le projet de reconstruction du collège de Flixecourt.

M. DAVERGNE attire l'attention de ses collègues sur l'état du collège de Feuquières et sur l'urgence à engager des travaux. Il remercie par ailleurs Mme la Vice-Présidente pour le courrier qu'elle lui a adressé concernant l'état d'avancement des travaux entrepris et à prévoir sur les bâtiments.

M. le Président indique que le PPI a été raisonné en fonction de ces données et rappelle que des travaux devaient être entrepris depuis 2011. Il ajoute que les crédits dédiés à la maintenance des collèges ont été triplés et qu'une volonté d'améliorer l'efficience énergétique est engagée. Concernant le collège de Feuquières, M. le Président rappelle que le concours lancé en 2011 fut à l'époque stoppé par l'ancienne majorité.

17.5.11. - FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT DES COLLEGES, Mme MAILLE-BARBARE, présidente, rapporteure

M. CASIER, après avoir dénoncé la hausse insupportable des tarifs pratiquée par la Région du fait de la création d'une cuisine centrale, dit comprendre que les fonds de roulement des collèges sont trop importants. Il déplore néanmoins les nouvelles modalités de calcul de ces fonds de roulement et dit craindre une situation budgétaire en flux tendu rappelant que le fonds de roulement permet aux établissements de faire face aux imprévus et aux achats importants. Il prédit une surconsommation pour pallier la baisse éventuelle des dotations de l'année N+1 en cas de sous-consommation de la dotation de l'année N.

Mme MAILLE-BARBARE rappelle que les baisses de crédits suivent la courbe du nombre de collégiens scolarisés et précise que les frais de fonctionnement sont directement pris en charge par le Département.

M. le Président réaffirme qu'il n'existe aucune menace sur les équilibres budgétaires des établissements, les principaux étant de fait associés au dialogue de gestion et indique qu'en cas d'imprévus majeurs, la collectivité se placera évidemment toujours aux côtés des collèges. Il réaffirme son entière confiance dans les chefs d'établissement et en appelle à leur sens des responsabilités.

Mme DENIS indique que son groupe votera contre ce rapport du fait du regroupement des cuisines.

M. STOTER dit se réjouir du choix du collège César Franck pour servir de base au regroupement des cuisines.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » votant contre à l'exception de M. STOTER et de Mme TEMMERMANN votant pour, les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Front National » s'abstenant.

17.5.12. - PLAN COLLEGE NUMERIQUE / PROGRAMME 2017-2021 "COLLEGE 3.0", M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées

M. CASIER rappelle avoir alerté à de nombreuses reprises quant aux efforts financiers à réaliser dans les trois ans afin de remettre à niveau le parc informatique. Il émet une réserve concernant la dotation globale unique face à la grande diversité des collèges. Il indique que son groupe votera pour le rapport malgré ces réserves et dit rester vigilant sur la mise en oeuvre et les améliorations à y apporter le cas échéant.

Mme DENIS se félicite de cet effort d'équipement mais émet également une réserve concernant les cours de mathématiques où l'usage de l'informatique se fait pour la programmation, notant le manque de salles disponibles pour cette utilisation.

17.5.13. - JEUNESSE ET ACTIONS EDUCATIVES TERRITORIALES, Mme MAILLE-BARBARE, présidente, rapporteure

M. CASIER indique qu'il n'a pas pris part au vote en commission en raison de l'abandon des CIO et du Pass'Sport et culture qui donnent, selon lui, un mauvais signal. Il se dit favorable à la fixation d'un plafonnement de la part famille pour les voyages internationaux mais regrette que le seuil de quatre nuitées ait été retenu car difficile à mettre en œuvre.

Mme MAILLE-BARBARE précise à M. CASIER que les enfants bénéficiaires de l'ADS et de l'ASE sont les publics prioritaires du Département, et que le seuil des quatre nuitées a été fixé en concertation avec le Rectorat.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » votant contre l'action relative aux CIO et s'abstenant sur les actions relatives au Pass'Sport et culture.

- M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BEAUVARLET pour Mme CARON-DECROIX.
- 17.5.14. SOUTIEN AU SPORT POUR TOUS, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées
- 17.5.15. SPORT SCOLAIRE, HANDISPORT ET SPORT ADAPTE, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées
- 17.5.16. SPORT DE PLEINE NATURE, M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées

Mme LEPRESLE, après avoir indiqué être favorable à ce rapport, rappelle qu'elle met un bémol quant à la maîtrise des visites au sein des espaces naturels sensibles dans une optique de préservation et de protection de l'environnement.

- M. STOTER félicite la majorité au nom du groupe « Somme à Gauche » pour la poursuite de ses efforts dans le développement du Grand Projet Vallée de Somme en rentrant dans les territoires via l'aménagement de voies vertes sur les anciennes voies ferrées.
- M. BOHIN précise à Mme LEPRESLE que des travaux ont été relancés depuis 2016 et que la préservation des sites a été prise en considération notamment au travers d'une charte des bons usages.
- M. MAQUET précise à Mme LEPRESLE que les espaces naturels sensibles sont protégés pour assurer leur développement équilibré et cite à ce propos les efforts de protection réalisés sur le littoral et pour lesquels les résultats ont déjà valu de nombreuses félicitations.

En réponse à Mme MARCHAND sur le manque d'informations données aux EHPAD, Mme BIZET lui indique que la démarche dépend avant tout des directeurs d'établissements qui décident ou non de rejoindre les ENS dans un souci d'ouverture pédagogique aux personnes âgées.

- 17.5.17. PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES 2017-2021, M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées
- 17.5.18. VŒU « AMIENS, CAPITALE EUROPEENNE DE LA JEUNESSE 2020 : TOUS MOBILISES ! » (déposé par les groupes « Somme, Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants »), Mme Margaux DELETRE, rapporteure, conclusions adoptées

Mme LEPRESLE indique que son groupe s'abstiendra de voter sur ce vœu afin de rester en cohérence avec le vote de ses collègues siégeant à Amiens Métropole. Elle précise qu'aucun projet ne leur a été remis et dénonce une politique de la jeunesse inexistante sur Amiens avec de nombreux dispositifs supprimés. Elle déplore qu'une réponse ne soit pas apportée aux jeunes en difficulté mais plutôt à une « jeunesse dorée ».

- M. CASIER dénonce la méthode employée pour défendre le vœu et indique que son groupe s'abstiendra lors du vote.
- M. RENAUX indique qu'il votera pour ce vœu dés lors qu'il participe au rayonnement du territoire.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant, à l'exception de M. RENAUX votant pour.

17.5.19. - MOTION « UN PLAN COLLEGE 3.0 A L'ECOUTE DES INITIATIVES ET EXPERIMENTATIONS DE NOS COLLEGES » (déposé par le groupe « Somme à Gauche »), M. Jean-Louis PIOT, rapporteur

Mme MAILLE-BARBARE indique que la motion n'a plus lieu d'être maintenue au vu du vote sur le rapport n°17.5.12.

M. LEC dit prendre acte du plan collège s'il lui est donné l'assurance que les contacts sont pris avec les collèges César Franck et Arthur Rimbaud. Il rappelle que le dépôt de cette motion répondait à une réalité qu'est l'accueil dans ces collèges de plus de 30 nationalités et de la nécessité pour ces jeunes d'acquérir un niveau linguistique qui assure l'égalité.

Il invite ses collègues à venir assister à la remise des prix aux collégiens, événement qui vise à encourager et à mettre en valeur les efforts des élèves.

Mme MAILLE-BARBARE assure à M. LEC que toutes les demandes seront étudiées rapidement et plus particulièrement celles des 14 collèges situés en REP.

L'assemblée prend acte du retrait du vœu par le groupe « Somme à Gauche ».

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 13h02 est reprise à 14h44).

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. RENAUX pour Mme MARCHAND.

17.2.2. - SOUTIEN A LA PARENTALITE, Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure

Mme LEPRESLE indique que son groupe votera contre le rapport en raison de la baisse des crédits alloués à la petite enfance. Elle dénonce la suppression des aides au fonctionnement des crèches et l'argument d'une dépense non obligatoire et illisible pour les parents et réaffirme son soutien aux assistantes maternelles.

Mme DARRAS soutient les propos de Mme LEPRESLE et indique que son groupe votera contre le rapport. Elle déplore un manque croissant de places disponibles au sein des crèches et des haltes-garderies.

Mme DAMIS-FRICOURT s'étonne de cette baisse de crédits en soulignant que l'un des principaux freins au retour à l'emploi des femmes reste le mode de garde des enfants. Elle se dit favorable au soutien accru vers le téléphone grand danger mais se dit inquiète concernant la suspension des aides en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Mme WYBO indique que son groupe votera contre le rapport.

Mme MARCHAND estime qu'il aurait été judicieux d'établir un recensement de l'ensemble des crèches afin d'établir une carte des différentes aides apportées d'un établissement à l'autre et par commune. Elle demande à M. DEWAELE de proposer un schéma qui rassemble les données disponibles.

M. le Président précise à Mme LEPRESLE que l'aide à l'investissement pour les crèches est maintenu, à Mme MARCHAND que les données demandées sont centralisées par la CAF et que l'établissement d'un schéma relève de sa compétence. Il indique, en outre, que les assistantes maternelles exerçant en dehors des crèches bénéficient du même niveau de formation que celle travaillant en crèche, et souligne que le développement des RAM a pour but d'améliorer leur formation et l'information donnée aux parents.

Mme LEPRESLE dit ne pas opposer les modes de garde entre eux mais réaffirme que le niveau de qualification des personnels de créches et des assistantes maternelles est différent et que le manque de soutien aux crèches est une erreur de la majorité.

Mme DARRAS souligne les critères élevés pour l'attribution des agréments d'assistantes maternelles.

M. le Président abonde les propos de Mme MARCHAND et reconnaît une inégalité de traitement des établissements mais il rappelle qu'il s'agit d'une compétence communale et non départementale.

M. DEWAELE indique que la CAF subventionne à hauteur de 70%

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme DELETRE pour M. SOMON et Mme MAILLE-BARBARE pour Mme HIVER.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » votant contre.

17.2.3. - PREVENTION AUPRES DE LA JEUNESSE, Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DAMIS-FRICOURT se félicite de l'ouverture d'une Maison des Adolescents dans l'est du département mais s'étonne du choix d'Albert plutôt que de Péronne.

Mme CARON-DECROIX précise que la réflexion sur l'implantation est encore en cours et que même si le choix du site n'est pas encore acté, celui d'une équipe mobile de cinq personnes minimum pour se déplacer dans l'est du département est arrêté.

Mme DAMIS-FRICOURT s'étonne que le choix de l'implantation soit annoncé par voie de presse et indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport.

En réponse à Mme DARRAS, Mme CARON-DECROIX précise que des lieux fixes serviront à accueillir les équipes mobiles.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Front National » s'abstenant.

17.2.4. - PREVENTION SANITAIRE, Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Front National » votant contre.

17.2.5. - ACTIONS EDUCATIVES AUPRES DES MINEURS, Mme Jocelyne MARTIN, rapporteure

Il est procédé à un vote par actions, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » s'abstenant sur l'action 1, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » et « Front National » s'abstenant sur l'action 2, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » votant contre l'action 3, le groupe « Front National » s'abstenant.

17.2.6. - ACCUEIL FAMILIAL DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS, Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure

Mme MARCHAND rappelle que des actions de formation des assistants familiaux peuvent être identifiées et justifiées et souligne la grande fragilité sur le terrain et la pénibilité au travail du fait d'un nombre croissant de demandes et d'une population vieillissante. Elle insiste sur la nécessité de donner un statut réel à cette profession où l'assistante familiale doit assurer seule la responsabilité de la prise en charge. Elle estime qu'il est dès lors inadapté de baisser les primes d'ancienneté et de réduire ainsi le salaire d'une profession difficile.

M. JARDE se dit fier de l'action commune entre le CHU de Picardie et le Département dans le cadre de l'accueil des mineurs victimes qui constitue une spécificité du Département de la Somme. Il rappelle que 73 mineurs ont été accueillis tandis qu'environ 180 l'ont été en médecine légale en 2016. Il souligne l'importance d'un lieu d'écoute spécifique avec un interlocuteur unique et indique qu'il ne prendra pas part au vote.

Mme DAMIS-FRICOURT indique que son groupe votera contre l'action 1 en raison de la réduction de la prime d'ancienneté et face aux problèmes de recrutement.

Mme DENIS indique que son groupe votera contre l'action 1.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » votant contre l'action 1.

17.2.7. - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS + AMENDEMENT déposé par le groupe « Front National », Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure

Mme WYBO défend l'amendement déposé par son groupe.

Mme CARON-DECROIX revient sur la discussion menée en commission et rappelle son attachement à la dénomination mineurs non-accompagnés plutôt que celle de mineurs étrangers isolés. Elle rappelle que les informations sur la clé de répartition ont été communiquées en commission et qu'il ne s'agit dès lors pas d'un sujet tabou.

Mme MARCHAND remercie Mme CARON-DECROIX d'utiliser le terme de mineurs nonaccompagnés afin d'éviter toute distinction et souligne le caractère discriminant de l'amendement.

Mme CASIER estime que l'amendement déposé par le groupe «Front National» ne dispose ni de morale ni d'éthique, et juge qu'il ne sert qu'à attiser les peurs dans un but électoraliste.

Il est procédé à un vote, l'amendement déposé par le groupe « Front National » est rejeté.

Il est procédé à un vote sur le rapport, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » s'abstenant sur l'action 1, le groupe « front National » votant contre l'action 4.

17.2.8. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE SOCIAL, M. Hubert de JENLIS, rapporteur

Mme DAMIS-FRICOURT dit s'être opposée dès le départ à la suppression de nombreux CMS et à la refonte de la carte dont le but était, selon elle, de faire des économies et non d'être plus efficace. Elle déplore le manque de concertation autour de cette refonte avec les autres collectivités territoriales dans ce qui s'apparente à un transfert de charges. Elle se dit inquiète des inégalités territoriales créées par cette réforme et indique que son groupe votera contre ce rapport.

M. le Président dénonce un procès d'intention, basé sur des arguments contradictoires.

Mme DAMIS-FRICOURT estime que la majorité en appelle trop souvent à la loi NOTRe alors que la solidarité est au cœur des compétences du Département.

Mme DARRAS revient sur les problèmes liés à la proximité des CMS et les difficultés de mobilité chez certains citoyens pour pouvoir s'y rendre.

M. le Président indique avoir interrogé les personnels de l'Espace de Santé Nord qui ne lui ont rapporté aucune baisse de fréquentation depuis son intallation rue Maurice Ravel.

Mme DENIS revenant sur les relations entre le Département, les communes et les EPCI dénonce la fermeture du CMS Pierre Rollin et indique que son groupe votera contre ce rapport.

En réponse à M. DAVERGNE, M. le Président lui indique que si la commune de Gamaches souhaite qu'une antenne soit maintenue, sa demande sera étudiée. Il rappelle néanmoins que peu de communes ont répondu et souligne le travail formidable effectué par les équipes sur le terrain. En réponse à Mme MARCHAND, M. le Président lui indique que les MDSI font partie intégrante d'une politique départementale et précise que les territoires qui voudront s'y investir bénéficieront d'une bonification.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » votant contre.

17.2.9. - RSA ET AIDES FINANCIERES AU PARCOURS D'INSERTION + AMENDEMENT déposé par le groupe « Somme à Gauche », Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure

M. LEC défend l'amendement déposé par son groupe.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par le groupe « Somme à gauche » qui est rejeté.

Mme DARRAS salue les efforts réalisés pour la structure CYPRES mais se dit inquiète pour ses actions à long terme.

Il est procédé à un vote sur le rapport, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » votant pour l'action 1 et contre le reste du rapport.

17.2.10. - INSERTION, Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. HERTAULT pour Mme MARTIN.

Mme DARRAS revient sur la fracture numérique se faisant jour lors de la constitution des dossiers dématérialisés de demande de RSA, de nombreux bénéficiaires n'ayant pas accès à ce dispositif. Elle s'inquiète également du nombre de référents RSA passé de quatre à deux entraînant en conséquence une surcharge dans le traitement des dossiers.

Mme de WAZIERS indique qu'il est nécessaire que les demandeurs se rapprochent des services qui donneront les réponses techniques, précisant que d'autres référents doivent pouvoir prendre en charge les allocataires dans les territoires.

En réponse à Mme DAMIS-FRICOURT, Mme de WAZIERS lui indique avoir reçu l'ensemble des acteurs afin de leur présenter les objectifs des appels à projets et insiste sur la notion d'efficacité indispensable dans les actions. Elle souligne, en outre, que les acteurs de terrain ont la possibilité de solliciter les services du Département afin de faire remonter les dossiers et les éventuelles difficultés rencontrées.

M. DAVERGNE fait part de son inquiétude au vu du délai de traitement de certains dossiers et les possibles conséquences en matière de perte d'emploi.

M. le Président rappelle la volonté d'un rééquilibrage territorial à travers ces appels à projets et réaffirme qu'il est nécessaire de mener une politique d'évaluation afin d'obtenir des sorties positives en lien avec les besoins et ce, avec une meilleure visibilité des actions sur trois années.

Mme de WAZIERS ajoute que la visibilité des actions sur trois ans est un gage de sécurisation et rappelle que l'enveloppe sera amenée à évoluer, ce qui ne constitue pas un désengagement du Département mais au contraire un développement de son soutien.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes » et « Parti Communiste Français » votant contre, le groupe « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

17.2.11. - PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION, Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président informe ses collègues qu'un amendement a été déposé par le groupe « Somme à Gauche » et suspend la séance afin de permettre à la 2ème commission de se réunir pour l'examiner.

(La séance suspendue à 16h18 est reprise à 16h35).

Mme DAMIS-FRICOURT présente l'amendement déposé par son groupe et le défend en prenant comme exemple le fonctionnement des CLI.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par le groupe « Somme à Gauche » qui est rejeté.

Mme DENIS souligne l'important travail fait sur les fiches actions dans ce rapport mais estime qu'un effort devra être réalisé sur les métiers en tension et que le Canal Seine Nord Europe ne peut être considéré comme unique débouché. Elle juge qu'un tableau détaillé incluant les indicateurs chiffrés aurait été utile et indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Mme de WAZIERS indique à Mme DENIS que les indicateurs sont clairement décrits et que de nombreuses possibilités de déclinaisons sont permises tout en incluant les clauses sociales.

Mme DAMIS-FRICOURT demande à M. le Président d'être destinataire des courriers envoyés aux bénéficiaires du RSA et rappelle que la question du non-recours est centrale face à la fracture numérique touchant ces populations. Elle indique, en outre, que le rapport a bénéficié d'une excellente rédaction mais dit s'opposer formellement aux contrôles. Elle indique que son groupe s'abstiendra sur le rapport.

M. STOTER émet le souhait à l'attention de M. le Président d'une meilleure implication des groupes de l'opposition dans le travail de la majorité. Il déplore que les élus de l'opposition ne soient

pas mieux informés de travaux en cours et des correspondances envoyées aux Samariens qui se rendent dans les permanences de groupe afin de s'adresser au conseiller départemental qui doit se faire la voix de l'Assemblée. Il note que la rédaction du rapport est de qualité et que sa présentation pédagogique ne pose aucun problème de lecture d'autant que le sujet est d'importance. Il rappelle que le Département de la Somme compte 17% de familles vivant sous le seuil de pauvreté, situation préoccupante qui appelle une mobilisation commune. Il indique que le groupe « Somme à Gauche » s'abstiendra non sur le contenu du rapport mais sur les ressorts communs à trouver pour traiter cette problématique.

Mme de WAZIERS rappelle qu'un travail est actuellement mené afin de résoudre la problématique du non-recours et de l'ouverture des droits pour les bénéficiaires.

M. le Président réaffirme que le travail s'effectue en toute transparence et qu'il n'y a aucune volonté de dissimuler des informations.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

17.2.12. -LOGEMENT ET HABITAT, Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure

Mme DARRAS dénonce une baisse du nombre de demandes du fait des restrictions d'accès.

Mme de WAZIERS rappelle que le nouveau PDLHLPD a été mis en place en novembre 2015 avec l'Etat pour un nouvel accompagnement vers le logement.

Mme LEPRESLE indique que son groupe votera contre le rapport en raison de l'abondon de la délégation des aides à la pierre et des crédits en baisse.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » votant contre.

17.2.13. - FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - BUDGET ANNEXE, Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

En réponse à Mme DAMIS-FRICOURT, Mme de WAZIERS rappelle que l'ensemble des acteurs et partenaires ont validé les règles sous couvert que l'accompagnement social soit mis en place plus rapidement.

Mme LEPRESLE indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport en raison de la baisse des crédits pour un million d'euros sur le programme.

En réponse à M. CHAIDRON, M. le Président lui indique que le Vice-Président va discuter prochainement avec les bailleurs sociaux afin d'évoquer les mécanismes à améliorer et de permettre un accès au logement plus rapide et efficace.

M. DECAYEUX précise que la question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine conférence des bailleurs et invite M. CHAIDRON à venir y assister.

Mme LEPRESLE émet le souhait d'être associée à cette démarche rappelant que de nombreux bénéficiaires du RSA ne disposent d'aucun dépôt de garantie avant l'entrée dans le logement.

- M. CHAIDRON juge que le paiement des loyers à terme échu chez les bailleurs sociaux représente un réel problème pour de nombreuses personnes qui ne disposent pas du dépôt de garantie.
- M. le Président rappelle que le dispositif Locapass représente une solution au problème et qu'il est dès lors nécessaire d'en discuter avec les bailleurs sociaux.
- M. DECAYEUX souligne que les refus de logements sont marginaux et renouvelle à M. CHAIDRON son invitation à venir assister à la prochaine conférence des bailleurs.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes » et « Parti Communiste Français » s'abstenant.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui été remis : M. MAQUET pour Mme DUCROCQ.

17.2.14. - FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - REGLEMENT INTERIEUR FSL 2017, Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » votant contre, le groupe « Front National » s'abstenant.

17.2.15. - PERSONNES ÂGEES - ALLOCATIONS, M. Marc DEWAELE, président, rapporteur

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT, M. DECAYEUX pour Mme BIZET, M. LOGNON pour Mme ESTEBAN.

Mme DAMIS-FRICOURT revient sur l'augmentation de 25% du chiffre du mode prestataire et évoque le problème lié au libre choix du mode. Elle rappelle la décision du Tribunal qui a demandé au Conseil départemental de respecter l'obligation de libre choix. Elle déplore une méthode trop rapide et brutale et indique que son groupe votera contre le rapport.

M. LEC indique avoir alerté M. le Président sur le fait que certains services orientent les personnes âgées vers le mode mandataire plutôt que prestataire dans une volonté de rééquilibrage plaçant ainsi, selon lui, les personnes âgées en situation de fragilité. Il rappelle que Mme BOISTARD,

Secrétaire d'Etat, a observé la même situation dans d'autres Départements et qu'elle a alerté M. le Préfet.

- M. LEC dénonce une situation malsaine et polémique qui transforme un problème noble en affaire de justice et juge la dénégation de la majorité déplorable.
- M. CASIER dénonce une attitude préjudiciable pour les personnes âgées appelant M. le Président à ne pas maintenir sa position et à « retrouver le droit chemin ».
 - M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui été remis : M. PIOT pour M. CASIER.
- M. le Président après s'être dit étonné de la prise de position de M. MANABLE auprès de Mme BOISTARD qu'il estime s'apparenter à une opération de communication, rappelle que certains cas particuliers ont été réévalués compte tenu de l'évolution de l'état de santé de ces personnes et indique que les équipes médico-sociales ont alors choisi de passer en mode prestataire. Il juge inappropriées les interprétations faites par l'opposition sur les attendus de ce jugement et réaffirme qu'à la lumière de cette décision, aucune obstination ne sera de mise. Il estime que la volonté de l'ancienne majorité de privilégier le mode prestataire n'était pas justifiée et ce dit exaspéré par l'attitude de l'opposition sur ce dossier.
- M. STOTER demande que le pragmatisme soit privilégié au dogmatisme et souligne que les deux dispositifs peuvent se compléter en fonction de la situation de la personne âgée. Il rappelle que le reste à charge pour le Département s'élève à 580 millions d'euros sur 15 ans.
- M. le Président souligne que la situation va en s'aggravant et que l'attitude de la majorité dans ce dossier restera invariable même après les élections présidentielles.
- M. DEWAELE s'étonne des chiffres surprenants avancés par l'opposition et prend pour exemple le référentiel destiné à évaluer la vulnérabilité des personnes âgées. Il précise que l'équipe médico-sociale est seule à décider et que le Département n'interfère en aucun cas dans l'avis de cette équipe. Il réaffirme sa volonté se soutenir les heures de ménage et estime qu'il n'existe aucune inconnue dans cette équation.
- M. CHAIDRON confirme que les équipes médico-sociales proposent le choix et qu'en aucun cas le Vice-Président ne remet en cause l'orientation proposée.
- M. BOULANGER rappelle que le rééquilibrage intervient après une offensive de Mme DEMAISON, Vice-Présidente à l'autonomie de la précédente mandature, de basculer en mode prestataire sous l'ancienne majorité et que la démarche de l'actuelle majorité est dès lors louable.

En réponse à M. CASIER, M. le Président indique qu'il ne présentera pas d'excuses.

M. CASIER estime que le Tribunal rappelle le Département à la loi et qu'il est impensable de voir des personnes âgées se présenter devant une juridiction, appelant M. le Président à respecter la loi.

M. de JENLIS juge malvenues les doléances de l'opposition demandant à la majorité de présenter des excuses alors qu'elle fait preuve de bon sens et tente de rééquilibrer une situation créée par les choix de l'ancienne majorité.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » votant contre.

17.2.16. - PERSONNES ÂGEES - MAINTIEN À DOMICILE, M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

- 17.2.17. PERSONNES AGEES ACCUEIL FAMILIAL, M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées
- 17.2.18. PERSONNES AGEES ACCUEIL EN ETABLISSEMENT, M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées
- 17.2.19. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ALLOCATIONS, M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées
- 17.2.20. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MAINTIEN A DOMICILE, M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées
- 17.2.21. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ACCUEIL FAMILIAL, M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées
- M. STOTER indique que de nombreuses places ne sont pas utilisées dans les structures d'accueil et qu'il est dès lors possible de trouver une alternative afin de les occuper de manière plus efficiente.
 - M. DEWAELE lui indique que l'aide sociale est en capacité de gérer cette problématique.
- M. le Président suspend la séance afin de permettre à Mme AUGROS, directrice générale adjointe des solidarités et de l'insertion, d'apporter les réponses utiles.

(La séance suspendue à 18h39 est reprise à 18h40).

17.2.22. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT, M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

17.2.23. - POLITIQUE DE LA VILLE, M. Marc DEWAELE, président, rapporteur

M. LEC souligne l'extrême importance de ce dossier et déplore le désengagement du Département notamment vis-à-vis du tissu associatif. Il rappelle qu'une convention a été signée en février 2015 avec l'Etat afin de lutter contre la pauvreté dans les zones prioritaires et dont certaines zones rurales ont été exclues bien qu'entrant dans le champs d'application. Il indique qu'un travail similaire a été effectué par Amiens et sa Métropole et qu'aucune baisse des crédits spécifiques ou du droit commun n'a été décidée. Il déplore le recours des associations à l'emprunt bancaire de plus en plus fréquent et dénonce un abandon des quartiers en difficulté en rappelant que le Département ne s'engagera pas sur l'ANRU II. Il juge choquante l'attitude de la majorité et estime que le Département ne respecte plus ses engagements. Il indique que son groupe votera contre le rapport.

Mme LEPRESLE déplore le désengagement du Département vis-à-vis des quartiers en difficulté et juge que les associations de terrain vont pâtir de la suppression de 450 000 € de crédits décidée par la majorité. Elle indique que son groupe votera contre ce rapport.

M. DEWAELE s'étonne des propos tenus par l'opposition rappelant que les appels à projets lancés dans le cadre du Contrat de Ville vont en réalité permettre de financer les actions pour un montant de 588 000 € démontrant ainsi que le Département loin de se désengager va au contraire continuer à soutenir les actions de terrain.

M. le Président indique que chaque cas a été étudié précisément et rappelle qu'il a rencontré le Président de l'ANRU dimanche dernier où il fut question de l'abattement de la TFPB pour un montant de 2 millions d'euros qui serviront à favoriser la construction en milieu prioritaire.

Il rappelle que le Département ne bénéficiera pas de la Dotation de Solidarité Urbaine, sachant que la politique de la ville est une compétence transférée aux Régions et que deux critères ont été définis pour obtenir les crédits à savoir ceux des revenus et de la densité. Il ajoute enfin que le Département ne se désengage pas dans le cadre du droit commun.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » votant contre, les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Front National » s'abstenant.

17.2.24. - CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES GARANTIES D'EMPRUNT, M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

Mme DAMIS-FRICOURT souligne les transferts de charge reposant sur les EPCI et les communes dans le cadre du transfert de compétences.

M. RENAUX souligne les difficultés rencontrées pas certaines communes qui doivent bâtir des projets sans aucune possiblité de recours à l'emprunt.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche » à l'exception de M. STOTER votant pour, « Les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

17.2.25. - VŒU « NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE EN CHARGE LE TRANSFERT DE L'ALLOCATION TEMPORAIRE D'ATTENTE » (déposé par les groupes « Somme, Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants »), Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président apporte réponse à Mme Wybo concernant sa question sur la Passerelle de Corbie. Il lui précise qu'un réponse écrite lui sera adressée.

M. Le Président précise que la 2^{ème} question écrite du groupe « Front National » a été retirée par ses auteurs.

17.5.6. - CULTURE ET EDUCATION

M. le Président informe l'Assemblée que les conseillers départementaux proposés pour siéger au sein du Conseil Pédagogique Départemental sont Mmes Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Carole BIZET, France FONGUEUSE et M. Philippe CASIER.

Il est procédé à un vote sur les désignations qui sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant, le groupe « Front National » ne prenant pas part au vote.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 19h23 est reprise à 19h47).

PRESIDENT: M. Laurent SOMON

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Margaux DELETRE

ETAIENT PRESENTS: Mme Catherine BENEDINI, Mme Carole BIZET, M. Pascal BOHIN, M. Pierre BOULANGER, Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Philippe CASIER, M. Claude CHAIDRON, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, Mme Zohra DARRAS, M. Bernard DAVERGNE, M. Hubert DE JENLIS, Mme Isabelle DE WAZIERS, M. Pascal DELNEF, Mme Blandine DENIS, M. Marc DEWAELE, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Alex GAFFEZ, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Séverine MORDACQ, Monsieur Didier POTEL, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, M. Philippe VARLET, Mme Patricia WYBO

EXCUSES: M. Franck BEAUVARLET, M. Stéphane DECAYEUX, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. René LOGNON, M. Emmanuel MAQUET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Catherine QUIGNON, Mme Nathalie TEMMERMANN

17.1.3. - BUDGET PRIMITIF 2017, Mme Christelle HIVER, rapporteure

Après avoir souligné les aspects positifs pour trouver des solutions aux difficultés des Samariens lors de ce Budget primitif, M. LEC suggère que le Conseil départemental pilote le schéma de résorption de la fracture numérique. Il réaffirme la volonté unanime de l'opposition de faire bloc

derrière toutes les initiatives provoquées par M. le Président afin de défendre les intérêts des salariés du site Whirpool à Amiens. Il juge cependant dérisoires les coups de colère et la volonté de certains de récupérer ce drame à des fins purement électoralistes et dénonce une surenchère inappropriée de l'Etat quand des solutions peuvent être collectivement trouvées. Revenant au Budget primitif, M. LEC estime que les débats ont mis en lumière l'application de mesures de régression sociale et se dit de nouveau sceptique face au maintien du montant réservé pour le paiement du RSA. Il juge ce Budget insincère aux yeux de la loi et dénonce un débat complaisant avec M. le Préfet.

M. LEC estime que le refus de M. le Président de retirer ses « menaces » suite à la décision de justice sur le libre choix des personnes âgées sur leur mode de prestation est une erreur, et juge que cette décision de justice sonne comme un désaveu flagrant pour les décisions de la majorité. Il se dit ensuite vigilant dans l'avenir à ce que la gratuité dans les transports scolaires soit maintenue et dénonce dans le même temps la suppression des aides à la cantine qui constitue une erreur de lecture de la loi NOTRe. M. LEC estime également que le retrait du Conseil départemental de la Politique de la Ville est une régression significative dès lors que le Département manque à ses devoirs les plus élémentaires dans les quartiers en difficulté.

Il dénonce une position conservatrice voire réactionnaire de la majorité dans les dossiers de l'enfance, de l'adolescence et de l'enseignement avec l'application de théories technocratiques et mathématiciennes avec des conséquences désastreuses. Il juge que la mise en place des MDSI est inadaptée aux besoins des populations et appelle le Département à retrouver sa pleine efficacité. Il déplore enfin l'isolement dans le travail mené par la majorité et rappelle son attachement à l'avenir du Département dans une période institutionnelle troublée. Il indique que le groupe « Somme à Gauche » votera contre ce rapport.

Mme DENIS indique que son groupe votera contre le rapport.

Mme WYBO, après avoir noté quelques ajustements favorables dans certains rapports, juge que le Budget primitif présenté cumule de nombreux désengagements dans les domaines de la petite enfance, du logement malgré l'urgence et des disparités croissantes entre les territoires, les familles rurales subissant, selon elle, un net recul social.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Front National » votant contre.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 20 heures 25).

LE PRESIDE

M. Laurent SOMON

LA SECRETAIRE

Mme Margaux DELETRE